



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 30594

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale sur le développement de l'intercommunalité dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, ce département semble faire l'objet de certaines grandes manoeuvres de rapprochement intercommunal qui correspondent autant à des préoccupations politiques voire partisans, que réellement de défense des intérêts de bassins de population. La Seine-Saint-Denis étant une collectivité de choix politiques affirmés, ne conviendrait-il pas de relancer sous l'autorité incontournable de l'État, une réflexion générale de développement de l'intercommunalité pour tous les secteurs de ce département. Il lui demande donc de lui préciser la position du Gouvernement sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Depuis sa création, l'action du secrétariat d'État chargé du développement de la région capitale repose sur une méthode et un calendrier ayant pour ambition la définition d'un projet de développement stratégique pour la région capitale partagé par tous, avant que ne soient évoquées les questions de gouvernance territoriale. Conformément aux orientations fixées par le Président de la République lors de son intervention du 29 avril 2009, le Gouvernement déposera à l'automne un projet de loi relatif aux dispositifs nécessaires à la mise en oeuvre des projets arrêtés en concertation avec les élus. Les échanges avec les partenaires, notamment les élus, de la Seine sont donc conduits dans le souci de mise en oeuvre effective des projets, quels que soient les collectivités ou groupements concernés. Ce n'est qu'une fois cette étape franchie que les questions de gouvernance territoriale devront être examinées en lien, notamment, avec ces projets.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30594

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Développement de la région capitale

Ministère attributaire : Développement de la région capitale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7919

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6464